Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

8 FÉVRIER 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1799

EDITORIAL

Le défi environnemental

Claudio Brédy

Le rapport de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) concernant les changements climatiques, présenté à Paris et diffusé vendredi dernier est impressionnant et surtout sans appel : ne seront pas les « générations futures » à payer les conséquences de cette « apocalypse » climatique, mais nos enfants, ceux qui aujourd'hui fréquentent nos écoles.

Ce drôle d'hiver confirme aussi aux valdôtains que les changements climatiques sont désormais une évidence dramatique et qu'une prise de conscience généralisée sur les catastrophes qui pourraient nous toucher est nécessaire et urgente.

Il est surtout fondamental que cette prise de conscience touche en profondeur la politique et qu'il devienne une des priorités dans l'action des partis et des gouvernements, à tout niveau.

À ce propos, aujourd'hui la question climatique et notamment la réduction des gaz à effet de serre (GES), prévue par le protocole de Kyoto, est souvent considérée une « affaire » des grandes puissances qui s'intègre dans l'ensemble des dossiers qui structurent les échanges entre les blocs géopolitiques (Asie, Europe, Amérique).

Les États semblent être les seuls acteurs présents sur scène. Lorsque l'on se penche sur la phase de mise en œuvre de « Kyoto », on se rend compte que la réalité est bien plus complexe.

En effet, pour mettre en œuvre « Kyoto », les États doivent négocier avec d'autres acteurs (politiques, économiques, associatifs). Et c'est ici que l'ordre politique global démontre toutes ses limites.

« Kyoto » n'est pas un accord international comme les autres car il touche au développement durable, qui, par définition, n'est pas l'apanage d'un niveau de gouvernement particulier et donc aucun des acteurs concernés n'a le monopole de l'intérêt général en matière.

Tous (État, Régions, Communes, lobbies, associations, etc.) peuvent faciliter ou, au contraire, rendre moins facile la mise en œuvre des politiques environnementales.

Pour être efficaces ces politiques doivent donc impliquer l'ensemble des acteurs, nécessitent de négociations, de compromis avec des différents niveaux (villes, régions, etc.) et entre sujets aux statuts et aux ressources très divers et dont les enjeux transcendent les limites administratives et l'organisation verticale de l'État.

Dans ce cadre aussi notre région est donc appelée, toute entière, à réagir à l'émergence écologique planétaire et à se prendre pleinement la responsabilité de contribuer, dans son petit, à l'application des traités internationaux, à la défense de son environnement et à des actions actes à prévenir les conséquences du réchauffement de la planète.

Aujourd'hui la Vallée d'Aoste porte de l'avant une politique environnementale pour certains aspects avancée et efficace ; en plus présente des bonnes perspectives en vue de limiter l'émission de gaz à effet de serre, notamment en raison de ses potentialités dans la production d'énergie propre sous forme d'électricité.

Malheureusement les problèmes ne manquent pas non plus chez nous : par exemple une densité de véhicules par rapport aux habitants parmi les plus hautes du monde, un système de stockage des ordures qui n'est plus soutenable pour longtemps, mais surtout des changements climatiques bien évidents dont l'étude du professeur Mercalli, récemment présenté, met en évidence les lourdes conséquences sur l'environnement et l'économie valdôtaines, en nous posant face à des défis qui exigent des actions immédiates et concertées.

C'est là que la politique doit jouer son rôle, en mettant au centre de son agenda ces problèmes.

C'est par là aussi qui doit passer l'action de l'Union Valdôtaine, une action qui ne soit pas seulement visée à la défense et à la promotion de l'autonomie, de la culture et des langues valdôtaines, de son économie et de sa société montagnardes, mais aussi de ce qui est le berceau de toutes ces richesses : notre territoire merveilleux, notre environnement montagnard qui reste notre trésor plus précieux.

Je crois que sur ce thème fonda-

SUITE PAGE 2

Rencontre entre Caveri et Fiengo

Plus de sécurité sur le réseau ferroviaire valdôtain

La présence sur le territoire valdôtain d'un référent en matière de sécurité pour la « Rete Ferroviaria italiana » (RFI) et une communication plus rapide en cas d'urgence. Voilà les principales exigences qui ont été mises en exergue par le Président de la Région Luciano Caveri lors de la rencontre avec le représentant du « Gruppo Ferrovie dello Stato » M. Lorenzo Fiengo, qui s'est déroulée le 5 février dernier, au Palais régional.

La planification de la gestion des urgences sur le tronçon valdôtain et la définition des procédures d'activation, de communication et d'intervention dans le cas de scénarios impliquant la Protection Civile de la Vallée d'Aoste – avec une référence particulière à la gestion même des urgences, au transport éventuel des marchandises dangereuses, au système d'informations à mettre en place pour le public et la formation du personnel –, ont été au centre de la réunion et illustrés par Lorenzo Fiengo.

Afin de souligner la nécessité de créer et de partager le plan avec les organismes régionaux compétents, et afin de l'insérer à tous les effets à l'intérieur du « Plan Régional de Protection Civile », le Président Caveri a mis en évidence de quelle manière : « *La communication entre le réseau ferroviaire et la Préfecture, par le biais de la Protection Civile, doit être immédiate et, afin que cela advienne, il est nécessaire que le responsable de la procédure se trouve en Vallée D'Aoste.*

L'expérience nous enseigne que les liaisons avec les autres régions sont les premières à manquer en cas de graves catastrophes et la présence d'une personne chargée de la sécurité sur le territoire régional est donc fondamental ».

Le Président Caveri a enfin ajouté que « *Il est nécessaire d'effectuer un approfondissement technique collectif, afin d'élever ultérieurement le niveau de sécurité de notre réseau de transport, et ce entre l'Assessorat régional du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics, l'Assessorat régional du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports et la « Rete Ferroviaria Italiana » quant au parcours de l'entier tronçon ferroviaire valdôtain de Pont-Saint-Martin à Pré-Saint-Didier, en tenant aussi compte des risques hydrologiques* ».

Rencontre entre le Président Caveri et la délégation polonaise Warmie et Mazurie

C'est le mardi 30 janvier dernier, au Palais régional d'Aoste, qu'a eu lieu une rencontre entre le Président de la Région Luciano Caveri et une délégation de la région polonaise de Warmie et Mazurie composé du Président du Gouvernement Jacek Protas, du Président du Conseil Miron Sycz et du Directeur du Département pour l'Intégration européenne et pour les Affaires étrangères Rafal Wolski. L'objectif commun de cette rencontre a été principalement celui de revoir l'accord de collaboration, établi en 1990, suite à l'évolution qui a caractérisé l'Europe et la Pologne au cours de ces quinze dernières années. La Pologne qui est entrée, elle aussi, au sein de la Communauté Européenne. Pendant la rencontre, les Présidents Caveri et Protas ont pu analyser la situation des deux régions et évaluer les éléments communs, parmi lesquels l'intérêt pour les aspects touristiques, gastronomiques ou encore hydroélectriques, pour développer de nouvelles synergies qui devront se concrétiser principalement au niveau de l'Union Européenne à travers l'activité des bureaux de représentation à Bruxelles et l'utilisation des fonds structurels.

« *Cette occasion a été propice* – a commenté le Président Caveri – *pour renouveler un rapport d'amitié qui se poursuit désormais depuis longtemps mais qui, surtout à la lumière des changements importants qui ont concerné la Pologne, doit nécessairement être rempli de contenus. En ce sens, il sera nécessaire que les bureaux de représentation de la Vallée d'Aoste et de la région de la Warmie et Mazurie commencent au plus tôt à collaborer afin que les points d'intérêts nous avons analysés que à cette occasion avec le Président Protas puissent se concrétiser à travers la réalisation de projets communs dans des secteurs particulièrement importants pour les deux communautés impliquées* ».

Donnas contre l'augmentation de l'IRPEF

Le document signé par les Conseillers de l'U.V.
à la page 7

Séance du Gouvernement du samedi 3 février 2007: principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
L'Exécutif a choisi Me Giovanni Guzzetta et Me Francesco Saverio Marini de Rome pour représenter la Région devant la Cour constitutionnelle dans le cadre du recours pour conflit d'attributions déposé contre le décret du Président de la République portant sur la convocation d'un référendum d'initiative populaire proposé par la Commune de Carema concernant le détachement de la Région Piémont et son rattachement à la Région Vallée d'Aoste.
Le Gouvernement a approuvé l'ébauche du protocole d'entente avec le Conseil permanent des collectivités locales pour la formation des personnels appartenant à toutes les catégories du statut unique de l'emploi public de la Vallée d'Aoste.
Dario Cantalupi et Eleonora Paciolla ont été nommés conseillers, représentants de la Région, au sein du Conseil d'administration de la Fondation pour les biotechnologies, pour une période trois ans.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a donné son feu vert à la participation de l'Assessorat à des manifestations promotionnelles, prévues en Italie et à l'étranger, et à l'organisation d'événements promotionnels locaux pour l'année 2007. Il a débloqué à ce titre une enveloppe de 450.000 Euro.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Conformément à la loi régionale n°6 de 2003, le Gouvernement a octroyé des aides en capital pour un montant total de 548.839 Euros à plusieurs entreprises artisanales, qui avaient présenté une demande en ce sens en 2006.
L'Exécutif a également débloqué une enveloppe de 108.682 Euro pour l'octroi de subventions à 12 entreprises industrielles au titre des dépenses prévues aux termes de la loi régionale n°6 de 2003.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
L'Exécutif a confié un mandat à Finaosta spa pour l'acquisition de la participation régionale dans la société Vallée d'Aoste Structure srl pour une contre-valeur de 17.230.000 Euro qui équivaut à 30,12 % du capital social.
Il a également décidé d'acheter 350.000 actions d'Inva spa cédées par Telecom Italia spa, pour un montant de 1.137.500 Euro.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a décidé de constituer un groupe de travail chargé de l'analyse et de la programmation en matière de besoins immobiliers, à moyen et à long terme, du système d'instruction secondaire du deuxième niveau et du système universitaire, dans la commune d'Aoste.
Il a par ailleurs approuvé les « Critères et modalités pour la réalisation d'actions et d'activités éducatives et promotionnelles en matière de santé dans les écoles régionales de tout ordre et degré » en vue de compléter les « Lignes directrices pour l'éducation à la santé en milieu scolaire », élaborées par le Groupe interinstitutionnel pour la santé.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Dans le cadre des rapports conventionnels avec l'Agence USL de la Vallée d'Aoste et les associations et les fédérations de donneurs de sang, l'Exécutif a fixé pour l'année 2007 le montant des subventions qui seront versées pour chaque don effectué.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a rendu un avis positif sous condition, quant à la compatibilité avec l'environnement des projets suivants: bonification de terrains agricoles et installation d'un système d'irrigation par aspersion au lieu-dit Druges, dans les communes de Saint-Marcel et de Fénis ; remplacement - proposé par la société Funivie di Champorcher SpA - du téléski de la commune de Champorcher dénommé « Madeleine » par un télésiège biplace fixe ; réalisation de la 3ème tranche du chemin forestier « La Revire-Pelluas » dans la commune d'Arnad.
Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de soumettre au Conseil régional un projet de loi portant nouvelles dispositions en matière d'obligation de réaliser les toits en lauzes et réglementation des aides y afférentes et abrogeant la loi régionale n°10 du 28 février 1990.
Conformément à la loi régionale n°10 de 1990, la somme de 344.878 Euro a été engagée pour l'octroi des aides à la construction et à la reconstruction de toits en lauzes relatives aux demandes déposées en février 2006.
Aux termes de l'article 10 de la loi régionale n°5 du 28 février 2003 (Aides à la réalisation d'actions en matière de construction sociale conventionnée), le Gouvernement a décidé que les demandes d'aide afférentes à la construction de logements conventionnés pour l'année en cours doivent être présentées entre le 15 février et le 15 mai 2007.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Conformément à la loi régionale n°3 de 2004, des aides d'un montant total de 13.500 Euro ont été accordées à l'association Dis. Val. de Valtournenche, au Ski club Brusson et à la Squadra Corse Valle d'Aosta d'Aoste pour l'organisation de manifestations sportives.
Le Gouvernement a octroyé un financement de 325.000 Euro à l'Association valdôtaine des moniteurs de ski au titre de ses dépenses de fonctionnement et de l'organisation d'activités de formation et de recyclage en 2007.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Séjours climatiques pour handicapés

L'Assessorat à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales communique que les inscriptions aux séjours climatiques pour les personnes qui ont un handicap psychophysique étant âgées entre 18 et 55 ans sont ouvertes jusqu'au vendredi 6 avril 2007.
Les séjours, dont la réalisation et l'organisation, pour le triennat 2005/2007, a été confiée à la Coopérative sociale Indaco d'Aoste, se dérouleront en trois tours dans les périodes suivantes :
– 1er tour : du dimanche 27 mai 2007 au dimanche 10 juin 2007 à Pinarella di Cervia à l'Hôtel Mondial ;
– 2ème tour : du samedi 23 juin 2007 au samedi 7 juillet 2007 à Cesenatico à l'Hôtel Santa Martina ;
– 3ème tour : du lundi 27 août 2007 au lundi 10 septembre 2007 à Pinarella di Cervia à l'Hôtel Mondial.
Les demandes d'inscription devront être présentées, ou rédigées directement, après présentation de la documentation requise, aux bureaux de la Coopérative Indaco dont le siège est au 26/A, rue Bramafam, à Aoste, (téléphone : 0165-33221), du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (mardi après-midi exclu).
Au moment de l'inscription les usagers devront se présenter munis de la « Dichiarazione Sostitutiva Unica » (D.S.U.), qui peut être rédigée en s'adressant aux Centres autorisés d'assistance fiscale (C.A.A.F.), valable pour la demande de prestations sociales facilitées ou pour l'accès facilité aux services d'utilité publique, avec une attention particulière aux revenus de l'année 2005.
L'Assessorat rappelle que pour chaque tour est prévu un nombre maximum de 13 usagers, et que si le nombre des demandes est supérieur, il sera procédé à la rédaction d'une liste, rédigée suivant les critères contenus dans la délibération du Gouvernement régional n°1246 du 22 avril 2005, qui sera publiée au plus tard le 30 avril prochain.

Les Bureaux du Service des Handicapés de la Direction des Politiques sociales sont à disposition pour tout autre renseignement au 0165-527112 ou au 0165-527113.

SUITE DE LA PAGE 1

mental nous ne devons pas laisser le monopole des propositions et des initiatives aux forces politiques qui se définissent « vertes » où « écologiques », parce-que la sauvegarde de l'environnement ne peut pas être une valeur qui appartient seulement à quelqu'un ; il est au contraire un problème qui concerne en mesure croissante toute notre société et sur lequel les gens demandent des réponses.
C'est donc surtout à l'Union Valdôtaine, en vertu de son histoire et de sa responsabilité actuelle de gouverner le pays d'Aoste, de réagir au message dramatique qui nous vient de Paris et de faire sa part, pour petite qu'il soit, pour affronter les défis que nous attendent : affronter l'émergence climatique pour assurer une véritable qualité de vie aux générations futures, pour sauvegarder nos écosystèmes, pour faire en sorte que l'économie valdôtaine, qui dépend en large partie de notre patrimoine environnemental, demeure concurrentielle.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe CERISE

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Revue «Environnement»

L'air que nous respirons

Christel Lambot

En ce début de deuxième millénaire, on entend beaucoup parler de redécouverte de l'harmonie entre l'homme et la nature, de cultures biologiques, de philosophies «new age». En réalité, pourtant, tout cela rime avec des problèmes comme le trou de l'ozone, les déchets toxiques, la pollution. Les médias nous en parlent tous les jours, mais nous sentons-nous réellement concernés? Que faisons-nous au quotidien pour éviter de polluer la planète? Que pourrions-nous réellement faire? Ce sont des interrogations auxquelles il n'est pas toujours facile de trouver des réponses… Le n° 36 d'«Environnement», la revue de l'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics, se penche sur la qualité de l'air en Vallée d'Aoste. Ainsi que le souligne l'Assesseur Albert Cerise dans son éditorial, le problème de l'air peut paraître moins urgent que la question des déchets ou que celle de la pollution de l'eau, voire que les problèmes paysagers. Nombreux sont ceux qui semblent croire que nous sommes inévitablement condamnés à respirer de l'air pollué. Il est vrai que chacun participe, au quotidien, à salir l'air environnant: en se déplaçant en voiture, en se servant des installations de chauffage et de climatisation et, aussi, en alimentant tout un système productif polluant. Pourtant, la respiration est un geste vital pour tout être vivant. Il s'agit d'une action tellement automatique que, tant qu'elle ne cause pas d'ennuis de santé, on n'y pense même pas. Pour protéger nos poumons, la Communauté européenne et, par conséquent, l'Etat, puis les Régions ont créé des normes et des procédures visant à contenir la pollution de l'air (entre autres, l'interruption ou la réduction du trafic routier pour faire face à des pics inquiétants).
Pour pouvoir affronter ce problème délicat, qui a des répercussions sur la santé de notre planète, les citoyens doivent avant tout bien le connaître et en prendre pleinement conscience. C'est dans ce but que le dernier numéro d'«Environnement» a été rédigé: pour illustrer les sources de pollution atmosphérique et la manière dont les administrations publiques et, aussi, tous les habitants peuvent les réduire. Chacun d'entre nous participe à la pollution de l'air. Chacun d'entre nous peut donc également contribuer à rendre l'air plus propre. C'est ce qu'expliquent, au fil des 45 pages de la revue, les auteurs suivants: E. Bordon, F. Bovet, E. Cadum, C. Cavorsin, R. Chuc, E. Crosa, C. Diémoz, E. Donzel, L. Frassy, F. Joly, P. Orsières, P. Sapia et D. Volpe. Les personnes qui seraient intéressées à recevoir cette revue peuvent s'adresser à la Direction de l'Environnement (2, rue Promis – 11100 Aoste. Tél. 0165/272827. Mél. d-ambiente@regione.vda.it).

À la Région les compétences de l'Institut Musical

L'Assesseur à l'Éducation et à la Culture Laurent Viérin a annoncé que le 5 février dernier, la Commission paritaire a approuvé le projet de dispositions d'application du Statut spécial de la Vallée d'Aoste concernant l'attribution à la Région de compétences en matière de haute formation artistique et musicale.
L'Assesseur Viérin s'est dit profondément satisfait de ce résultat qui, non seulement couronne des mois de travail du personnel de l'Assessorat, en étroite collaboration avec les responsables de la Fondation Institut musical et la Section Enseignement de la Musique et de l'Art du Département de la Surintendance des écoles, mais permet de clore définitivement un dossier ouvert en 1966, lorsque la Région décida pour la première fois de financer des cours de musique.
«Les efforts que nous avons faits pour offrir une formation musicale de qualité et d'avant-garde, de même que notre spécificité bilingue sont enfin reconnus», déclare l'Assesseur.
«En attendant l'approbation du Conseil régional et du Conseil des Ministres – conclut-il – *nous avons commencé à étudier les orientations générales et les grands principes du développement de la Fondation Institut musical de la Vallée d'Aoste, en vue de l'ouverture de l'enseignement culturel et musical à un nombre croissant de jeunes Valdôtains de tous les milieux.*
Les dispositions qui délèguent à notre Région les diverses fonctions en matière de programmation et de développement de l'offre de formation et de « connexion » de ladite offre au système scolaire, vaudront à l'Institut musical de devenir une structure souple, fonctionnelle et adaptée aux besoins du territoire, c'est-à-dire capable de mettre sur pied des actions axées sur des objectifs partagés et qui s'insèrent dans la politique de culture, d'éducation et de formation mise en œuvre par la Région, justifiant ainsi les investissements financiers nécessaires à son entretien et à son essor.
Ainsi la Fondation Institut musical pourra-t-elle instaurer d'étroites relations avec le territoire régional, ses traditions et ses caractéristiques, en sachant qu'elle peut compter sur le soutien que toute la communauté valdôtaine lui a toujours apporté au cours des quarante dernières années».

Exposition sur les campagnes sociales

«Vent'anni di campagne che non avremmo mai voluto fare»: tel est le titre de l'exposition inaugurée le 2 février dernier par le Président de la Région Luciano Caveri, l'Assesseur à l'Éducation et à la Culture Laurent Viérin, l'Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales Antonio Fosson et le Directeur général de l'Agence Saatchi&Saatchi Fabrizio Caprara, à la Bibliothèque d'Aoste.
L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 16 février prochain, et propose une sélection de vingt ans de campagnes sociales des deux sièges de Saatchi&Saatchi en Italie et à l'étranger, en partant de la première et historique campagne anglaise de *l'homme enceint* pour arriver à la plus récente sur le *bullismo* – ou violence à l'école – voulue par la Région autonome Vallée d'Aoste. Une sélection de campagnes qui n'a pas la prétention de résoudre les problèmes de l'humanité mais qui a le courage d'en sensibiliser la conscience.
Une exposition qui se veut être une campagne en faveur des problèmes sociaux, avec la conviction qu'offrir plus d'espace à la publicité no-profit peut servir à stimuler et à accroître la sensibilité de ceux qui regardent vers les problématiques autrement facilement oubliables.
Signalons également qu'une conférence a précédé l'inauguration de cette exposition au cours de laquelle a été projetée la campagne qui sera relayée par toutes les chaînes valdôtaines et pas seulement.
Conférence au cours de laquelle le Président Caveri et l'Assesseur Viérin ont insisté sur le caractère odieux et tout à fait négatif du *bullismo* en affirmant qu'*«il s'agit là d'une tendance à ne pas sous-estimer même si la Vallée d'Aoste est très peu touchée par ce phénomène».*

Succès de la mise en réseau des bibliothèques

La mise en réseau des bibliothèques de zone de Châtillon et de Verrès avec la Bibliothèque régionale d'Aoste, ce qui a ainsi permis de réaliser une seule et même banque de données dont les 48.513 utilisateurs inscrits aux trois structures peuvent désormais bénéficier. Il s'agit de la principale nouveauté introduite par l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture au cours de l'année 2006 au sein du *Système Valdôtain des Bibliothèques*.
La mise en réseau de ces trois bibliothèques permet aux inscrits de l'une d'entres elles de profiter automatiquement des services des deux autres car l'inscription devient contextuelle pour toutes les bibliothèques raccordées.
Ce système, réalisé grâce à la collaboration de la Direction des archives et des bibliothèques de l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture avec le département du Système d'information de l'Assessorat des Finances, s'étendra bientôt aux deux autres bibliothèques régionales de Morgex et de Donnas, et progressivement aux cinquante-six bibliothèques du *Système*, ce qui permettra notamment de mettre à jour en temps réel la situation des prêts et de connaître, par conséquence, la disponibilité réelle des documents dans toutes les bibliothèques du territoire. Les utilisateurs du *Système Valdôtain des Bibliothèques* peuvent désormais choisir parmi 632.911 documents catalogués dont 220.845 se trouvent à la Bibliothèque régionale centrale d'Aoste. Au cours de 2006, le patrimoine documentaire du *Système* s'est enrichi de 49.032 volumes destinés à toutes les bibliothèques publiques conventionnées.
Le total des prêts effectués de manière électronique est de 260.420 au cours des 12 mois d'activité des bibliothèques d'Aoste et de Châtillon et des 10 mois de liaison au réseau télématique de celle de

Verrès. À elle seule, la bibliothèque régionale centrale d'Aoste a prêté 210.750 documents, répartis comme suit: 113.059 livres de la section Adultes (53,65%); 27.030 publications de la section Jeunesse (12,83%); 37.563 documents sonores de la Phonothèque (17,82%), et 33.098 documents de la Vidéothèque (15,70%).
Il faut remarquer à ce propos que l'entrée en vigueur du prêt des dvd, à partir du 1er août 2006, a eu comme conséquence immédiate une augmentation significative, par rapport à 2005, de l'emprunt des documents visuels (+3.482 unités) ce qui représente +2,6% du volume global des prêts.
«Ces résultats démontrent – a déclaré l'Assesseur Laurent Viérin – *que les Valdôtains continuent à apprécier les services qu'offrent les bibliothèques, dont le système est à l'avant-garde en Italie. Pour garder ce standard de qualité, il est toutefois nécessaire de suivre l'évolution de la société et de réviser périodiquement les instruments législatifs et administratifs qui le régissent. J'estime que le moment est venu pour revoir cette matière. Il faut que les usagers, en premier lieu, et les représentants des institutions locales participent à cet effort de mise à jour du système. C'est pourquoi j'envisage la création d'un organisme consultatif qui fasse parvenir au législateur les suggestions utiles à une réforme efficace et partagée du Système des Bibliothèques valdôtaines».*

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Projet de loi en cours d'examen

«Dispositions sur le développement de l'apiculture en Vallée d'Aoste»

Les Commissions permanentes sont en train d'examiner le projet de loi n°143 « Dispositions sur le développement de l'apiculture en Vallée d'Aoste ». En attendant que ce document soit soumis à la discussion et au vote du Conseil régional, voyons ce qui caractérise ce projet de loi.
De manière générale, nous pouvons dire que projet de loi établit des dispositions quant au déroulement de l'apiculture en Vallée d'Aoste. Il se compose de 14 articles répartis sur 3 chapitres.
Le premier chapitre contient les principes généraux qui indiquent la nécessité de protéger et d'augmenter les écotypes des abeilles locales (Apis mellifica ligustica, Apis mellifica mellifica) qui s'adaptent bien à l'environnement montagnard en réagissant positivement, beaucoup plus que les autres genres, au climat de la Vallée d'Aoste. Nous venons de faire une brève description de l'article 1.
Quant à l'article 2, il contient une liste de définition parmi lesquelles celles concernant les produits agricoles dérivant de l'apiculture ; liste qui tient compte des plus récentes innovations introduites par la normative du secteur.
Les articles contenus dans le deuxième chapitre concernent la réglementation de l'activité apicole. Ils définissent les paramètres pour la mise en place du recensement des ruches, la mise à jour des données s'y rapportant, la création d'un registre des élevages apicoles qui constituerait la source officielle de référence dans le but de réalisations en matière apicole, et les modalités de délivrance et d'utilisation de la fiche d'identification des élevages, instrument utile pour les contrôles inhérents aux registres des élevages.
Toujours dans le deuxième chapitre, nous trouvons les dispositions concernant la localisation des ruchers, les maladies des abeilles, la défense des abeilles face à des substances toxiques et les reconstitutions végétales. De telles dispositions fourniraient des lignes directrices et des instruments pour la réglementation des rapports entre privés, entre privés et organismes publics et de contrôle, afin aussi d'obtenir des informations utiles au monitorage du secteur apicole et de permettre des programmations qui favorisent un développement adéquat de celui-ci.
L'article 12 concerne les aides dont pourraient bénéficier les apiculteurs. Il s'agit en fait d'une disposition générique qui se limite à renvoyer aux normes régionales, nationales et communautaires en vigueur en matière d'agriculture et aux normes spécifiques au secteur apicole.
L'absence de définition d'un cadre contributif spécifique pour l'apiculture dérive de la considération que le règlement (CE) n°797/2004 du Conseil du 26 avril 2004, relatif aux actions visant à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture, en rappelant les articles 87, 88 et 89 du Traité CE pour les aides attribuées dans le secteur du miel et des produits apicoles, insère l'apiculture parmi les secteur agricoles pour lesquels la concession d'aides est assujettie au respect total des contraintes

communautaires et aux exigences s'y rapportant, en prévision aussi du commencement, dans les sept prochaines années, du nouveau Plan de développement rural pour la Vallée d'Aoste.
Le troisième chapitre est dédié à l'activité de surveillance et à la définition des sanctions s'y rapportant. L'article 13, en particulier, définit les devoirs des sujets en charge, chacun selon ses propres compétences, de la surveillance sur le respect des obligations et des réalisations prévues par ce projet de loi tandis que l'article 14 détermine le montant des sanctions.
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du chemin parcouru par ce projet de loi et notamment de sa présentation au sein du Conseil régional.

L'activité des Commissions

Mardi 6 février 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

projet de loi n°115 *«Dispositions en matière de forme de gouvernement»* ;
projet de loi n°126 *«Ultérieures modifications de la loi régionale n°3 du 12 janvier 1993 (Normes pour l'élection du Conseil de la Vallée)»*.

Lundi 5 février 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°149 *«Manutention, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et autres dispositions»*. (Articles 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9 et 38). Rapporteur : le Conseiller Roberto Vicquéry ;
projet de loi n°148 *«Nouvelle réglementation de l'Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition (IVAT)»*. Rapporteur : Le Conseiller Renato Praduroux ;
acte administratif *«Directives stratégiques prévues par l'article 4 de la loi régionale 10/2004»* ;
projet de loi n°145 *« Modification de la loi régionale n°90 du 27 décembre 1989 (Normes en matière de bilan et de comptabilité générale de la Région autonome Vallée d'Aoste)»* ;
projet de loi n°146 *«Dispositions en matière de charges. Modifications des lois régionales n°18 du 28 avril 1998 et n°12 du 20 juin 1996»* ;
projet de loi n°152 *« Institution d'un Commandant et d'un Vice-commandant du Corps forestier de la Vallée d'Aoste et autres dispositions en matière de personnel forestier. Modifications des lois régionales n°45 du 23 octobre 1995 et n°12 du 8 juillet 2002»* ;
proposition de règlement n°7 *«Réglementation de l'accès et de la mobilité dans le cadre de la structure du corps forestier de la Vallée d'Aoste, au sens de l'article 5, alinéas 3 et 11 de la loi régionale n°12 du 8 juillet 2002»*.

Vendredi 2 février 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*
audition de Francesco Caracciolo, Président de l'ARER et des techniciens chargés du projet de réfection de l'ex « Casa Gagliardi » concernant l'utilisation de l'ex « Casa Gagliardi » située à Aoste, rue Saint-Martin de Corléans ;
projet de loi n°149 *«Manutention, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et autres dispositions»*. Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre.

Jeudi 1 février 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

audition de Fabrizio Gentile, Directeur de la Direction des Affaires législatives, des études et de la documentation de la Présidence du Conseil de la Vallée sur les **propositions de loi d'initiative populaire n°138** *«Dispositions en matière de préférence unique dans les élections du Conseil régional de la Vallée d'Aoste»*, **n°139** *«Dispositions pour l'élection du Gouvernement régional de la Vallée d'Aoste»*, **n°140** *«Déclaration préventive des alliances politiques. Ultérieures modifications de la loi régionale n°3 du 12 janvier 1993 (Normes pour l'élection du Conseil régional de la Vallée d'Aoste)»* et **n°141** *«Dispositions pour favoriser l'équilibre de la représentation des genres dans les élections du Conseil régional de la Vallée d'Aoste»* ;
projet de loi n°115 *«Dispositions en matière de forme de gouvernement»* ;
projet de loi n°126 *«Ultérieures modifications de la loi régionale n°3 du 12 janvier 1993 (Normes pour l'élection du Conseil de la Vallée»* ;
projet de loi n°132 *«Réglementation des causes d'inéligibilité et d'incompatibilité avec la charge et les fonctions de Conseiller régional, au sens de l'article 15, alinéa 2, du Statut spécial)»* ;
projet de loi n°149 *«Manutention, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et autres dispositions»* ;
projet de loi n°150 *«Nouvelles dispositions en matière d'interventions régionales de coopération au développement et de solidarité internationale»*.

Monseigneur Ovidio Lari

Le Président du Conseil de la Vallée Ego Perron, au nom de l'Assemblée régionale, exprime sa vive douleur pour la disparition de Monseigneur Ovidio Lari, Évêque émérite de la Diocèse d'Aoste.
« Grand théologien, ce fut un homme d'une grande humanité et sensibilité qui maintint, même après sa démission présentée pour limite d'âge, un lien particulièrement intense avec la Communauté valdôtaine »
«Je suis certain que la Diocèse saura maintenir le souvenir d'un Prêtre attentif aux problèmes, pas seulement spirituels, de notre peuple qu'il a servi pendant plus de 26 ans».

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:

Nouvelle Editrice Le Peuple - Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Séminaire sur les lignes directrices de la gestion en VdA et au Piémont

« Les Forêts de Protection »

L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles organisera le jeudi 15 février prochain de 8h45 à 13h30 à Aoste, au Salon des Manifestations de Palais Régional, le Séminaire «Les forets de protection» lignes directrices de gestion en Vallée d'Aoste et au Piémont.

Le rôle de protection exercé par les forêts sur l'arc alpin est de considérable importance afin de s'opposer à la chute de rochers, les avalanches, l'amorcement d'érosions superficielles et de lave des torrents.

Cette fonction est fondamentale pour l'existence et le développement de centres habités, d'infrastructures, de voies de communication, des domaines skiables.

Un des principaux résultats du projet est constitué du manuel «Sylviculture dans les bois de protection - des Expériences et des lignes directrices de gestion au Piémont et en Vallée d'Aoste», rédigé par les deux Administrations, moyen indispensable pour faciliter les choix concernant la sylviculture et la gestion de ces forêts.

Au cours des travaux, seront illustrés les résultats du Projet Interreg III Italie-France «Gestion durable des forêts de montagnes en fonction de la protection», qui a vu impliqués, outre à la Direction des forêts de la Région Vallée d'Aoste, la Direction de l'économie de montagne et des forêts de la Région Piémont, les Office Nationales des Forêts Rhônes-Alpes, quelques Services forestiers cantonaux suisses et plusieurs centres de recherche, université et écoles forestières des trois États participants.

De plus, pendant le séminaire seront présentés :

– La Charte des forêts de protection directe en Vallée d'Aoste;
– les parcours didactiques réalisés dans les zones d'étude déterminées dans les bois protégés de Lies, dans la Commune d'Antey-Saint-André et d'Arolley, dans la Commune de Saint-Rhémy-en-Bosses;
– la brochure de divulgation «Les forêts qui nous protègent», qui explique les caractéristiques des bois de protection et qui fait de la publicité aux parcours didactiques;
– le documentaire, « Les forêts qui nous protègent ».

Une présentation des activités du projet a été organisée par la Région Piémont, partenaire du projet INTERREG, à Turin, le 14 décembre 2006. Pour des renseignements ultérieurs, la Direction des forêts de l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources Naturelles est à disposition aux courriels suivants : ed.pasquettaz@regione.vda.it ou bien t.canale@regione.vda.it.

Initiative promue par la Région

Une campagne publicitaire sur le « Bullismo »

Une campagne publicitaire sur le « bullismo » a été présentée le 23 janvier dernier à Milan en présence du Président de la Région Luciano Caveri, d'Ivana Costa account supervisor et de Giuseppe Mazza, Vice-directeur créatif de Saatchi & Saatchi. La campagne qui est passée sur les ondes depuis du 2 février dernier sur les principales chaînes télévisées, télématiques et de la presse valdôtaine, s'est articulée en deux phases. La première est adressée surtout au monde des adultes et à celui de l'école afin que l'on ne sous-estime pas ce problème. La seconde, qui aura lieu dans la deuxième partie de l'année, se concentrera surtout sur les enfants qui, à travers une formule publicitaire novatrice, seront impliqués et responsabilisés sur le problème.

«Le «bullismo» est un problème souvent sous-estimé et difficile à circonscrire – explique le Président Caveri – *et c'est pour cette raison que la Région Vallée d'Aoste a voulu, grâce à la précieuse collaboration de Saatchi & Saatchi, se faire de quelque façon le pilote d'un projet*

qui, nous l'espérons, pourra s'étendre à d'autres réalités nationales. Le produit réalisé est sans aucun doute de très bonne qualité et aborde le problème de façon tout à fait nouvelle du point de vue de la communication. Le fait d'adresser des messages à des usagers différents, avec des exigences et des langages communicatifs différents, était sans conteste un objectif complexe auquel aboutir. C'est donc pour cette raison nous devons remercier tous ceux qui ont donné leur disponibilité pour la réalisation de cet objectif et qui, à partir de la presse valdôtaine, mettront à disposition leurs espaces pour la diffusion de cette importante campagne».

Approbation du budget 2007 de la commune de Pollein

Le Conseil communal de Pollein s'est réuni le mercredi 31 janvier dernier.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les douze points à l'ordre du jour et s'est penchée tout particulièrement sur l'approbation du budget 2007 et sur le budget triennal 2007/2009.

A cet acte étaient liés d'autres aspects de la gestion publique parmi lesquels les indemnités des administrateurs, les tarifs et les charges de nature tributaire communale. Sur proposition du Syndic Paolo Gippaz, le Conseil a confirmé les indemnités de charge de la Junte, les jetons de présence des Conseillers et des membres de la Commission du bâtiment.

La dépense pour les familles pour ce qui est du repas scolaire, de l'impôt communal sur la publicité, de la taxe d'occupation des aires publiques reste inchangée et, suite à l'engagement pris avec la population, l'ICI reste de l'ordre de 4 pour mille.

Au contraire, les dépenses pour l'aqueduc, les égouts et la dépuration des eaux, ainsi que pour le déblayage des déchets augmenteront.

Ensuite, les représentants de la Commune de Pollein ont discuté et approuvé le budget qui, pour 2007, s'équilibre à 2.889.254,39 Euro, chiffre qui sera plus satisfaisant en 2008 puisqu'il s'élèvera à 4.669.111,19 Euro, montant qui augmentera sur la base d'une série d'investissements en compte capital, tandis qu'en 2009 il reviendra à un montant plus modeste, c'est-à-dire 2.819.821,97 Euro, chiffre nécessaire pour couvrir la gestion administrative.

«*Le budget a été rédigé en faisant attention à ne pas augmenter les dépenses, avec comme objectif de respecter les directives du pacte de stabilité*. – a souligné le Syndic – *Pour couvrir les investissements nous avons fait recours à l'utilisation d'une partie du reste de l'administration (63.000 Euro).*

Mais les dépenses courantes qui se chiffrent à environ 1,8 millions d'Euro ne permettent pas d'être très opératifs ».

Pour ce qui est du méthane le Syndic et le secrétaire communal ont expliqué au Conseil les motivations qui ont déterminé l'annulation du service du gaz méthane avec la société Italgas, action qui, au contraire, a été entreprise par les 28 autres communes conventionnées à partir de 1991.

La commune de Pollein est encore liée pour plusieurs raisons avec cette société jusqu'en 2010 ; toutefois le Conseil communal a donné mandat à la Junte pour suivre les développements du parcours opérationnel entrepris par Celva quant à la problématique du service de distribution du gaz naturel sur la base de ce qui dispose la nouvelle normative.

En fin de réunion, le Syndic a souligné à l'Assemblée que l'Administration régionale a récemment donné un avis négatif à la demande d'ouverture d'une nouvelle pharmacie, qui aurait dû s'installer à l'intérieur du centre commercial « Les Corbeilles », au lieu-dit Autoport.

«*Il s'agit d'un acte masochiste* – a encore affirmé le Syndic de Pollein – *étant donné que la Società Autoporto a une participation régionale de 98% et les 2% restants sont partagés entre les deux administrations communales de Brissogne et de Pollein.*

En tant que Commune nous avons donc décidé de faire recours contre cette décision puisque l'ouverture d'une pharmacie peut être considérée stratégique pour la qualité de l'offre du centre commercial.

C'est une activité dont pourrait s'occuper le Consortium de l'Envers (Organisme qui implique les communes de Jovençan, Gressan, Charvensod et Pollein et qui a déjà en gestion la pharmacie du Pont-Suaz) qui garantirait des bénéfices disponibles dans le domaine social. L'avis négatif de la Région provoquerait au contraire l'installation automatique d'une réalité analogue de la part de l'hypermarché Carrefour, avec des bénéfices qui ne reviendraient certainement pas à la communauté valdôtaine ».

Un réseau transfrontalier de projets pour la montagne

Le Gouvernement régional, sur proposition de l'Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Albert Cerise, a approuvé la convention annuelle avec la « Fondazione Montagna sicura – Montagne sûre » de Courmayeur, pour la réalisation d'initiatives concertant l'environnement, la glaciologie, la défense du territoire et la prévention des risques hydrologiques, pour un montant de 330.000 Euro, pour une bonne partie financé par le « Programma di studi per il triennio 2007-2009 nel settore della difesa del suolo ». *«L'accord* – a expliqué l'Assesseur Cerise – *prévoit trois domaines d'action: la gestion du siège opératif de l'Espace Mont-Blanc ; le développement de projets transfrontaliers en matière de risques naturels en montagne et la gestion de la « Cabina di Regia dei Ghiacciai Valdostani ». L'activité sur les risques naturels de la montagne prévoit de nombreuses interventions parmi lesquelles la gestion, de la part de la « Fondazione Montagna sicura », d'un réseau transfrontalier pour définir les projets futurs en la matière et pour établir des relations permanentes avec les Centres de Recherche et les Universités outre à l'organisation d'événements de divulgation quant aux risques naturels au niveau international ».* La « Cabina di Regia dei Ghiacciai Valdostani », authentique cellule opérative constituée en juin 2004, représente l'aspect principal de la nouvelle convention et la Fondation, d'après la tâche reçue par l'Assessorat, s'occupe de la coordination et de la gestion à travers la réalisation d'interventions ponctuelles de monitorage et d'expérimentation sur les domaines où se trouvent des glaciers de la région entière. En 2007, de nombreuses activités ont été attribuées à la «Cabina di Regia dei Ghiacciai Valdostani», parmi lesquelles le développement du « Catasto Ghiacciai regionali » : une banque de données qui contient différentes informations sur tous les glaciers valdôtains et qui sera prochainement consultable en ligne sur le site de l'Administration régionale.

Identité valdôtaine

Identité partagée, identité en partage

Joseph Rivolin

En dépit des bouleversements récents qui ont transformé en profondeur leur mode de vie traditionnel, les habitants de la Vallée d'Aoste d'aujourd'hui ont majoritairement la tendance à vivre positivement une expérience existentielle, où le milieu montagnard, le particularisme linguistique, l'attachement aux traditions (souvent « révisées » au goût du jour pour en garder la vitalité), le renvoi constant à l'expérience historique (*epos*) pour expliquer notamment le particularisme politique, jouent encore un rôle essentiel. Ce sentiment n'est d'ailleurs nullement exclusif.

Comme nous avons eu l'occasion de le remarquer à plusieurs reprises, l'identité valdôtaine est *partagée* entre une dimension introspective et une attitude d'ouverture vers l'extérieur, qui a pu concerner tour à tour, dans le passé et le présent, la Savoie et le Piémont, la France napoléonienne, l'Etat italien, l'Europe, le monde globalisé. L'habitude des Valdôtains à l'accueil des étrangers, à l'émigration, à l'expression plurilingue, sont à la fois un patrimoine traditionnel propre au terroir, bien enraciné dans les mentalités, et un instrument précieux pour entrer en communication avec d'autres réalités culturelles, sans complexes. Il faut rappeler à ce propos que trois Communes de la vallée du Lys (Issime, Gressoney-Saint-Jean et Gressoney-La Trinité) sont germanophones depuis le XIII[e] siècle. L'allemand est partie intégrante du patrimoine linguistique valdôtain, avec les deux dialectes locaux : le *töitschu* d'Issime et le *titsch* de Gressoney.

La culture traditionnelle place donc les Valdôtains au centre d'un carrefour linguistique qui leur permet de se mettre en communication avec des centaines de millions de personnes d'expression française, allemande et italienne dans le monde entier.

Il faut également remarquer que les nouveaux venus se sont le plus souvent intégrés au milieu local assez rapidement et sans trop de difficulté, lorsqu'ils ont renoncé à une mentalité colonialiste qui était l'apanage de certaine petite bourgeoisie de l'époque fasciste et qui n'a pas encore, hélas, entièrement disparu.

Cette intégration a été favorisée par de nombreux mariages mixtes, qui ont produit des générations de Valdôtains aux racines multiples, mais ancrées solidement à notre sol : d'où la facilité avec laquelle l'ensemble de la population valdôtaine se reconnaît dans un modèle identitaire régional qu'aujourd'hui – si on peut se permettre un calembour quelque peu paradoxal – *partagent* tant les autochtones que les enfants des immigrés. C'est ce qui nous fait croire que l'identité valdôtaine n'est pas prête à disparaître dans le gouffre de l'homologation et de la standardisation globalisée.

(39 – à suivre)

La Vallée d'Aoste aux troisièmes rencontres internationales des régions francophones

Le président de la Région, Luciano Caveri, et le conseiller régional Eddy Ottoz participeront aux 3èmes Rencontres internationales des Régions francophones, qui se dérouleront du 8 au 10 février prochain, à Bamako, au Mali. Organisées par l'Association internationale des Régions francophones-AIRF, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Haut Conseil des Collectivités territoriales du Mali, ce troisième rendez-vous des autorités locales francophones sera centré sur le thème « Entreprendre en francophonie ». Les atouts et les conditions du développement local représenteront les deux axes forts de ces rencontres, auxquelles participeront les représentants de près de 80 régions francophones du monde.

Les travaux de ces deux journées s'articuleront autour de trois tables rondes, dont l'une d'entre elles sera présidée par le président de la Région, Luciano Caveri.

« *Le débat que j'aurai l'honneur de présider* – explique Luciano Caveri – *aura pour principal objectif, d'une part, de mettre en évidence les outils nécessaires à la valorisation des atouts du développement local, et d'autre part, de réfléchir aux actions innovantes que pourrait mener dans ce domaine l'Organisation internationale de la Francophonie. Au-delà des facteurs locaux, la table ronde devrait permettre une réelle prise de conscience, celle de l'existence d'un espace francophone de développement économique et du rôle que peuvent y jouer la décentralisation et les collectivités locales dont celles du premier niveau infra étatique. Il s'agit que la Francophonie des peuples, représentée par les Régions, prenne la mesure des possibilités qu'elle offre pour le développement économique des populations qu'elle rassemble.* »

Section de Pontboset

Nouveau Comité de direction

Président : Franco Jacquin ;
Vice-président : Leo Martinet ;
Secrétaire : Luciano Isabel ;
Membres : Idolo Bordet, Maria Ornella Carpino, Ilo Claudio Chanoux ;
Membre de droit : Marco Da Ros ;
Délégué de la section au Conseil Fédéral : Ilo Claudio Chanoux.

✝ DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans

a le regret d'annoncer le décès de

Madame
Irma
TODESCO

La section unioniste de Saint-Martin-de-Corléans présente ses condoléances émues à son fils Teresio Darensod, membre de notre section, ainsi qu'à tous ses parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans

a le chagrin d'annoncer le décès de

Madame
Maria Teresa
IMPERIAL

La communauté unioniste de Saint-Martin-de-Corléans présente ses condoléances les plus sincères à son fils Loris Muraro, à son petit-fils Emanuele, membres de notre section, ainsi qu'à toute sa parenté.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Monsieur le Président de l'Union Valdôtaine Guy Cesal

Considérations de la Section de Saint-Pierre à propos des candidats de l'Union Valdôtaine élus au sein du Conseil Régional

À l'ouverture de la réunion de la Section de l'Union Valdôtaine de Saint-Pierre, le 3 novembre 2006, le Président de la section a mis en discussion en tant que nouveau point à l'ordre du jour, le délicat problème concernant l'abandon des rangs du Mouvement de la part du Conseiller Emilio Rini et du manque d'adhésions et par conséquence la position assumée envers l'Union du conseiller Ottoz.
Les inscrits de la section condamnent le comportement de tous les conseillers régionaux, qui au cours de leur mandat, quittent pour maintes raisons le groupe de l'Union Valdôtaine et entrent à faire part d'autres groupes ou restent totalement indépendants.
Ils retiennent à l'unanimité que les conseillers laissant le Mouvement, ne renient pas les idéaux de l'UV mais qu'ils sont à la recherche de positions politiques plus prestigieuses.
Compte tenu que ces conseillers ont été élus par un électorat, les considérant en tant qu'adeptes du Mouvement, il serait plus que correct qu'ils démissionnent au moment de leur abandon.
Vu qu'au moment de la formalisation des listes électorales, tous les candidats s'engagent, si élus, à faire part du Mouvement pendant toute la législature, il serait souhaitable que le règlement du statut de l'Union Valdôtaine puisse être modifié à ce propos.
Il pourrait être, à l'avis de tous, important que le groupe du Conseil de l'UV, n'accepte pas la candidature des conseillers élus, en des mouvements ou partis différents, qui décident d'adhérer au nôtre.
A ce propos on pourrait envisager une nouvelle clause, naturellement, bien étudiée, dans le statut de l'UV.
Dans l'espoir que les suggestions indiquées ci-dessus soient prises en considération, nous Vous adressons nos meilleures salutations.

Les inscrits
de la Section de Saint-Pierre

Donnas contre l'augmentation de l'IRPEF

Donnas, l'unique pays de la Vallée d'Aoste, frappé par un nouvel impôt: l'additionnel de l'Irpef. Ce qui signifie que les Donassins payeront, à cause de la mauvaise gestion de la commune, une somme de 100 Euro en moyenne pour chaque famille. En vain l'opposition dont fait partie l'Union Valdôtaine s'est battue afin que cette taxe ne s'applique pas et en vain elle a demandé de constituer une commission pour étudier une solution. Le syndic Arvat avec son arrogance habituelle, a fait la sourde oreille. Il invoque en continuation le pacte de stabilité imposé à son dire par la Région. Ce pacte, fixé pour respecter des obligations communautaires de finance publique, concordée par la Région, à partir de l'an 2002, avec toutes les communes valdôtaines, peut être respecté de deux façons, réduire les dépenses ou augmenter les rentrées tributaires. La junte de Donnas a préféré le second choix, en augmentant les impôts pour les citoyens, avec la prétention que tout le mode baisse la tête et se taise. Drôle de comportement! Un citoyen de Donnas m'a dit: Où est l'égalité? Moi je suis obligé de payer l'additionnel, alors que mon frère, né à Donnas, mais habitant à Pont-Saint-Martin, ne paiera pas, ni ma belle-sœur qui habite la Vallée du Lys, ni mes cousins qui habitent Verrès. Alors moi qui habite Donnas j'ai malheureusement moins de chance que les autres ! Ci-joint le texte de l'affiche de l'opposition suite à laquelle le syndic a organisé le débat où, sans convaincre la population, il a insisté sur la nécessité d'appliquer cet impôt. Le débat a été serré et le syndic Arvat a été contesté durement. Qu'est-ce qui arrivera aux citoyens de Donnas en 2008? Dans le nouveau Pacte qui concerne les années 2003-2005 Donnas a de nouveau empiré le solde, cette fois de 25,85%, le précédent était de 18,71%; vu que le Syndic semble convaincu que les citoyens de Donnas sont riches et il qu'il peut presser tranquillement la population, je vous laisse imaginer la suite…

Fabio Marra
Donnas

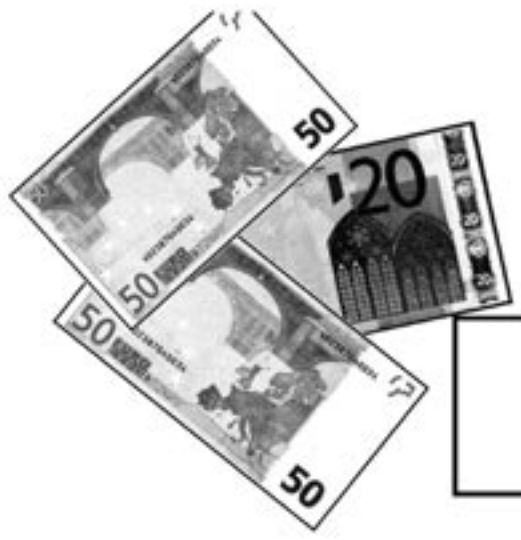

TASSE

2007 - NUOVO PRIMATO A DONNAS

GRAZIE, SINDACO ARVAT PER IL BEL REGALO DELLE FESTE: L'AVER APPLICATO L'ADDIZIONALE COMUNALE IRPEF A DONNAS, UNICO PAESE DELLA VALLE AD AVER SCELTO QUESTA MISURA CHE COLPISCE TUTTI I CITTADINI CHE DI TASSE NE HANNO GIA' ABBASTANZA.

NEL 2006 DONNAS E' STATO CLASSIFICATO COMUNE SPENDACCIONE ED ORA PER COPRIRE LE SPESE DEGLI SPENDACCIONI I CITTADINI DEVONO PAGARE.

DONNAS NON E' UN PAESE DI RICCONI, MA UN PAESE DI LAVORATORI CHE SI DANNO DA FARE DAL MATTINO ALLA SERA, ORA ANCHE PER PAGARE DELLE TASSE CHE NESSUN ALTRO PAESE DELLA VALLE PAGA ANCORA.

IL 28 DICEMBRE 2006 IL CONSIGLIO COMUNALE DI DONNAS APPLICA PRIMA DI TUTTI L'ADDIZIONALE. **BEL PRIMATO!**

INVANO, CON UNA DISCUSSIONE DURATA CIRCA DUE ORE I CONSIGLIERI DELL' OPPOSIZIONE HANNO IN OGNI MODO CERCATO DI RINVIARE ED OSTEGGIARE L'APPROVAZIONE DI QUESTA NUOVA TASSA CERCANDO DI CONVINCERE I PROPONENTI. MALGRADO CIO' LA DELIBERA E' STATA APPROVATA CON IL VOTO COMPATTO DELLA MAGGIORANZA. LA CIFRA ANNUA CHE I CITTADINI DI DONNAS DOVRANNO SBORSARE SARA' DI 72.000 EURO, IN MEDIA **30 / 70** EURO PER OGNI ABITANTE.

CON LA CRISI DEL LAVORO, L'AGRICOLTURA ALLE PRESE CON LE DIFFICILI NORME EUROPEEE E LE BOLLETTE DELL'ACQUA SALATE, IL COMMERCIO CHE LANGUE, DONNAS PAGHERA' PIU' TASSE CHE NEL RESTO DELLA VALLE.

L'ANNO SCORSO IL COMUNE DI DONNAS HA RICEVUTO DALLA REGIONE FONDI SENZA VINCOLO DI DESTINAZIONE PER UN AMMONTARE DI OLTRE 2 MILIONI DI EURO, QUEST' ANNO LA CIFRA SARA' ANCORA SUPERIORE.

ALLORA ERA PROPRIO IMPOSSIBILE NON AUMENTARCI LE TASSE?

LA POPOLAZIONE NON HA PAROLE PER RINGRAZIARE I SUOI ZELANTI AMMINISTRATORI.

FIRMATARI:
I CONSIGLIERI DEL GRUPPO DI OPPOSIZIONE CONSIGLIARE
UNION VALDOTAINE – D.S. GAUCHE VALDOTAINE – STELLA ALPINA.

Fête
de la Section de Donnas

Nous sommes heureux
de vous informer que

SAMEDI 10 FEVRIER 2007

Au restaurant « **LES CAVES DE DONNAS** »

Se tiendra comme d'habitude, le dîner annuel de la section, riche d'un menu bien doté.

Programme
20h Vin d'honneur
20h30 Dîner

Nous vous attendons tous avec vos familles
ainsi que tous les sympathisants que vous voudrez inviter.

Le prix du dîner est de 25,00 Euro

PARTICIPEZ NOMBREUX

«Étude J. PIEROPAN»

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.

Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de

Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Grand succès en Russie du «Snow Day Vallée d'Aoste»

L'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports Ennio Pastoret, avec le Président de l'Association Valdôtaine des Moniteurs de ski Giuseppe Cuc, a participé au Snow Day Vallée d'Aoste qui s'est tenu au Park sportif de Jahroma, près de Moscou, et qui prévoyait l'organisation d'une journée entière consacrée à la Vallée d'Aoste, avec des discours, des démonstrations et des leçons de ski, des conférences de presse de présentation de la Région et de ses écoles de ski, de présentations de films et de catalogues en langue russe, et l'organisation de jeux sur la neige, de compétitions de slalom, de loteries et dégustations de produits typiques.

«Pendant quelques jours, notre Région a été au centre de l'attention des passionnés russes de ski qui – a commenté l'Assesseur Pastoret – *ont pu avoir une vision complète de la Vallée, y compris la présentation de produits typiques, la vision de films et de services déjà réalisés directement par des opérateurs russes en Vallée en version originale. Très importantes aussi ont été les activités proposées par les moniteurs de ski valdôtains qui ont entretenu le public et les passionnés avec des leçons démonstratives».*

L'initiative, soutenue et financée par l'Assessorat au Tourisme, par la Chambre valdôtaine, par l'Enit de Moscou et par l'Institut pour le Commerce Etranger de Moscou avec la collaboration de l'Association Valdôtaine Moniteurs de ski, dans le domaine de la convention et du programme de coopération entre Région et ICE (Institut Commerce Etranger), a eu un excellent succès en ce qui concerne le public spécialisé.

Plusieurs agents de voyage, des responsables d'agences et de magazines spécialisés ont assistés, intéressés, à la manifestation.

«La croissance progressive de la

clientèle russe a été perçue positivement dans notre Région, voilà pourquoi il est nécessaire de poursuivre avec les activités publicitaires dans ce pays avec le soutien des opérateurs importants comme les Moniteurs de skis de la VdA qui sont en effet parmi les premiers sujets à avoir un rapport direct avec les clients – a conclu alors l'Assesseur Pastoret – *cela est confirmé aussi par le fait que plusieurs écoles organiseront les premiers cours en langue russe pour leurs associés».*

Héliski en Vallée d'Aoste dans le respect de l'environnement

La Vallée d'Aoste est la seule région italienne où il est possible de pratiquer l'héliski de janvier à mars et ce, uniquement dans le respect de l'environnement.

Ce principe est à la base de la loi régionale qui réglemente le vol en montagne dans notre région.

«Malgré les préjugés – explique l'Assesseur régional au Tourisme, Ennio Pastoret – *l'impact sur l'environnement de l'héliski est moindre grâce à l'utilisation d'hélicoptères à 'technologie silencieuse' et à la présence de terrains d'atterrissage d'un impact réduit».*

Il s'agit, toutefois, d'un *«compromis qu'il nous faut accepter car le transport des skieurs en haute montagne permet aux nombreux guides d'exercer leur profession en hiver».*

La loi régionale qui réglemente le vol alpin est claire: *«dans un souci de protection de l'environnement, y compris du point de vue acoustique, l'atterrissage et le décollage des aéronefs à moteur sont interdits dans les parcs, les espaces naturels protégés et les aires de protection de la faune».*

Les communes territorialement compétentes sont responsables de la réglementation du transport des skieurs en hélicoptère.

Ce service est offert, dans le respect des dispositions en vigueur, par trois sociétés de vol oeuvrant dans plusieurs vallées de la région. Les itinéraires de vol doivent être établis avec le poste forestier territorialement compétent et avec l'Union valdôtaine des guides.

En Vallée d'Aoste, les bases autorisées pour la pratique de l'héliski sont au nombre de 8, à savoir dans le massif du Mont-Blanc, du Grand-Paradis et du Mont-Cervin.

Conseil Valais-Vallée d'Aoste

Les nouvelles lignes directrices de la coopération transfrontalière

Les priorités de coopération dans le cadre du nouveau programme opérationnel communautaire Italie-Suisse 2007-2013 ont été au cœur du débat du Conseil Valais-Vallée d'Aoste Grand-Saint-Bernard, réuni lundi 29 janvier, à Aoste.

«*Avec l'approbation du paquet normatif des Fonds structurels 2007-2013* – a expliqué le Président de la Région Luciano Caveri, qui a présidé les travaux du Conseil – *le nouvel Interreg change de nom (il s'appelle 'Coopération territoriale européenne') et de statuts (il devient le troisième Objectif communautaire à atteindre par l'action des fonds structurels, les deux autres étant 'convergence' et 'compétitivité'). Dans la nouvelle programmation entre les deux entités, valdôtaine et valaisanne, nous avons prévu de mettre en œuvre des projets stratégiques concernant des thèmes qui touchent toute la frontière, sur la base d'une analyse conjointe de nos priorités, en sachant que la Vallée d'Aoste pourra disposer d'une enveloppe financière de 8,54 millions, dont 6,40 venant de l'Union européenne, pour le programme transfrontalier Italie-Suisse.*

La démarche que nous avons inaugurée pour cette nouvelle phase s'insère donc dans la logique de prévoir des projets très concrets aboutissant à de partenariats solides ainsi qu'une coordination globale sur l'ensemble de la coopération interrégionale. »

La nouvelle coopération passe donc par des axes prioritaires qui touchent à l'économie afin d'améliorer la compétitivité des territoires transfrontaliers, à la valorisation des ressources de l'environnement, ainsi qu'à la promotion du patrimoine culturel dans le but de renforcer l'identité commune.

Ces deux derniers objectifs ont fait notamment l'objet de propositions concrètes des représentants valaisans – les Conseillers d'Etat Jean-René Fournier, Jean-Jacques Rey-Bellet et Jean-Michel Cina – et valdôtains – les Assesseurs Albert Cerise, Laurent Viérin, Ennio Pastoret et Aurelio Marguerettaz.

Concernant le domaine de l'école, à l'initiative de l'Assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, il a été proposé de travailler sur la formation continue des enseignants des écoles de premier et deuxième degré dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue française et d'échanger les bonnes pratiques dans le secteur didactique.

Une nécessité qui a retenu l'intérêt des autorités valaisannes en raison d'un cadre éducatif qui prévoit dans les deux territoires l'éducation bilingue.

Autre thème d'intérêt commun, la gestion en sécurité des territoires de montagne transfrontaliers, sur laquelle les groupes de travail du Conseil Valais-Vallée d'Aoste ont déjà élaboré une ébauche de projet stratégique.

La prochaine réunion du Conseil se tiendra dans le Valais, le 28 septembre, à l'occasion du « Comptoir de Martigny», où la Vallée d'Aoste sera parmi les invités d'honneur de l'édition 2007.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Pensez – mais c'est seulement un exemple – au Cervino-Cérvin-Matterhorn: ce prisme de roche, que nous partageons avec les valaisans, c'est un cult. On le voit représenté dans tout le monde, parce qu'il s'est démontré être le signe graphique le plus utilisé comme symbole de la montagne.

Il est là, planté dans la terre, comme une sorte de unicum et à ses pieds – et dès 1865 sur son sommet - se dénoue une partie de l'histoire et de la civilisation alpine et de l'alpinisme.

Pour ce qui est de notre Vallée, à ce tasseau, on pourrait ajouter d'autres petits morceaux pour construire le puzzle des nôtres montagnes et de notre civilisation.

Mont Blanc c'est le titre d'une histoire qu'une fois débutée ce serait une légende infinie. Mont Rose est autant déclinable en mille récits pour en décrire les nombreux aspects. Grand Paradis n'est certainement pas inférieur pour sa force évocatrice.

Imaginons quelle extraordinaire capacité de rapprocher les chroniques, les légendes, les circonstances peuvent avoir le Grand-Saint-Bernard et le Petit-Saint-Bernard.

Dans un spectacle multimédia, qui est fait d'images, de sons, de parfums: on reste stupéfait face à une richesse faramineuse, comme un poursuivre infini de faits et de personnages. Le territoire parle, ce n'est pas muet et silencieux. Il faut avoir conscience de cela et savoir l'écouter. Il faut regarder au-delà des apparences.

Le territoire est constitué de monuments de la Nature et de monuments de l'Humanité, conjoints dans un seul habitat, dont nous sommes gardiens.

Il y a quelques jours, j'y pensais, en frisant les murs de ce spectacle à couper le souffle qui est le cryptoportique d'Aoste, caché comme un trésor quelques mètres sous la Cathédrale.

Et j'y ai pensé souvent, face aux fresques du château d'Issogne ou face à Saint Georges et le dragon dans la cour du château de Fénis, ou encore en regardant de l'hélicoptère les forts en pierre de Bard et de Verrès.

La Foire de Saint-Ours, elle-même, décavée de l'excessif gigantisme, de certaines pacotilles et du tourbillonnement de la fête, est une mine d'or de mémoire, d'évocations, de passerelles entre époques différentes de notre passé.

On peut rester tout à coup muet face à un morceau entaillé avec maîtrise, un morceau qui sait raconter quelque chose.

Un vin, une tranche de Fontina, un bout de pain de seigle dur: ce sont les filons d'un goût ancien qui, tout comme le son d'un tambour, multiplient les sensations.

Ce n'est pas seulement une approche sensorielle, un jeu intellectuel, un instinct qui apparaît: c'est un oblige de conscience, qui nous invite à découvrir et à étudier notre Pays, la Vallée d'Aoste.

La citoyenneté valdôtaine n'est par une étiquette bureaucratique, c'est un désir qui doit être alimenté, un désir de découverte et d'envie de voir au-delà de l'apparence.

Un voyage passionnant qui nous rend les raisons les plus profondes d'un amour qui, pour que ne soit pas stérile, doit se transformer en engagement civil et politique.